Séance du 03/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Délibération n° : 98
Dossier : 170119

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Action culturelle - Soutien à l'émergence 2017 - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/03/2017
Compte rendu affiché le : 04/04/2017
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT (Présent jusqu'à la question 80 du Projet de l'Ordre du Jour.), Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Georges STEC, M. Michel BEAL

Absents-Excusés :
M. Lionel SAUGUES (pouvoir à M. Eric BARGAIN) Mme Fabienne PERRIN (pouvoir à Mme Siham LABICH) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à M. Charles DALLARA, Présente à partir de la question 3 du Projet de l'Ordre du Jour) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 18 du Projet de l'Ordre du Jour.) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Maurice VINCENT) Mme Maryse BIANCHIN (pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) Mme Myriam ULMER (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Délibération n° : 98
Dossier : 170119

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Action culturelle - Soutien à l'émergence 2017 - Approbation

□ Rappel et Références :
Pour que l'exception culturelle stéphanoise soit durablement affirmée, la Ville de Saint Etienne souhaite favoriser l'éclosion de nouveaux talents et l'épanouissement de nouvelles pratiques en renforçant les institutions municipales et en soutenant les initiatives artistiques indépendantes de son territoire.
Développée par une grande diversité d'acteurs, de lieux, d'évènements et d'initiatives, la culture permet à saint Etienne d'offrir aux Stéphanois des occasions multiformes, plurielles et foisonnantes de découverte, d'émotion et d'édification personnelle.
Elle permet par ailleurs de positionner notre territoire sur la scène nationale comme une pépinière de talents où peuvent s'exprimer les potentialités créatives les plus variées lui conférant une image dynamique et renouvelée.

□ Motivation et Opportunité :
La présente délibération entend permettre aux artistes émergents de gagner en reconnaissance et légitimité en les accompagnant dans la structuration de leur projet professionnel (rémunération des artistes, consolidation administrative) en leur donnant l'occasion de confronter leurs créations au public dans des conditions favorables (diffusion large des o uvres).

□ Contenu :
Ce dispositif se décline en plusieurs axes :

L'émergence dans les festivals
La Ville, en soutenant les festivals, Tournez court, 1001 Bass, Positive Education, Trax et Kinomada entend plus particulièrement favoriser l'émulation artistique entre jeunes créateurs qui inventent de nouveaux modes d'expression grâce à des temps de production et de visibilité dédiés (de quelques jours à une semaine).

La diffusion radiophonique et l'émergence
De nombreuses radios composent le paysage culturel stéphanois. Parmi celles-ci, Les Amis des Ondes est plus particulièrement dédiée à la diffusion de programmes novateurs dans lesquels une place importante est consacrée à l'émergence de talents nouveaux ou de nouvelles formes d'expressions musicales.

Le soutien aux artistes, aux lieux de spectacle et aux structures d'accompagnement
Les artistes émergents qui en font la demande, peuvent être soutenus à partir de l'analyse de la faisabilité de leur projet (toutes disciplines artistiques confondues) et du caractère professionnel de leur démarche artistique.
Pour ce qui concerne les lieux de spectacle ou d'exposition, il s'agit pour la Ville de leur apporter un soutien dans la mesure où ils contribuent à l'accueil et à la programmation, dans des conditions professionnelles, des artistes émergents.

Enfin, plusieurs associations apportent un accompagnement à la structuration des artistes émergents. Il s'agit notamment des bureaux de production et des labels indépendants qui o uvrent en faveur de la professionnalisation et d'une meilleure diffusion des activités artistiques.

Pour l'ensemble de ces activités, des conventions d'objectifs et de moyens de deux ans, renouvelable un an, précisant le montant de la subvention allouée et les moyens mis à disposition peuvent être conclues.
Ce dispositif dédié à l'émergence ne représente que l'un des axes de soutien aux acteurs locaux permettant les développements artistiques et culturels décidés par la Ville de Saint-Etienne. Il est en effet complété par une série d'aides aux projets, aux festivals, à la pratique en amateur, au rayonnement, à la diffusion à l'international (...) qui permettent un développement homogène de la culture dans le territoire, au profit du plus grand nombre.

Les aides sont détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 183 800 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	183 800 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'assemblée communale de bien vouloir :

- approuver les soutiens financiers aux différentes associations concernant la politique de soutien à l'émergence comme décrit au tableau ci-joint,
- approuver les avenants aux conventions financieres à intervenir avec Travelling Théâtre – le Verso et Elektro Chok,
- approuver les conventions de soutien à l'émergence à intervenir avec 1001 bass, Trax, Compagnie Sans Lettres et Positive Education,
- approuver l'avenant de reconduction pour un an des conventions de soutien à l'émergence à intervenir avec : la Baroufada, Carotte production, Z Productions, Inouie Distribution, Ciel les Noctambules (festival Kinomada), Tournez Court, Les Amis des Ondes, ALS et Céphalopode,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents précités dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 56 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2017 - chapitre 65 - article 6574
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**